

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROIFFIEUX

Séance du **29 mars 2011**

L'an deux mil onze et le 29 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de ROIFFIEUX, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Maurice BERCHU**, Maire.

Présents : Mmes et Mrs AUBERT Jocelyne, BOROT Valérie, CHAZOT Franck, CLAVIER Philippe, CLEMENT Nathalie, DELORD Christophe, FAURIE Christophe, FROMENTOUX Chantal, GOUDARD Thierry, GRENIER Françoise, HEYRAUD Gérard, JAMONAC Claude, MARTEL Danièle, MAULARD Alain, MICHAUD Françoise, PASCAL Joël, POIX Chrystel, RACAMIER Nathalie, SITZIA Eric, TETE Jean Louis.

Absents ayant donné pouvoir : Mme CHAMBON Martine (pouvoir à Mme BOROT)

Absent excusé :

Arrivés en cours de séance : Mme CHAMBON Martine

Secrétaire de séance : Mme BOROT Valérie

Date d'affichage et d'envoi de la convocation : le **22 mars 2011**

Approbation du compte rendu de la séance du 22 février 2011

Présents : 21 Votants : 22 Pour : 17 Contre : 0 Abst : 5

2011.01.01 – TRANSFERT A LA CCBA DES RESULTATS 2009 D'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal de la Commune de Roiffieux

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay approuvés par arrêté Préfectoral n°2008.358.2 en date du 23 décembre 2008,

Vu l'article 3.2 – 6° des statuts précités qui précise que la Communauté de Communes est compétente en matière d'assainissement collectif à compter du 01 janvier 2010,

Vu le compte administratif 2009,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur le transfert à la Communauté de Commune des résultats 2009 se rapportant à l'assainissement,

Décide:

1. de transférer à la Communauté de Communes du bassin d'Annonay le résultat d'exploitation d'assainissement cumulé 2009 qui s'élève à 39 730.49 €
2. de transférer à la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay le déficit d'investissement d'assainissement cumulé 2009 qui s'élève à 62 012.59 €

Présents : 21

Votants :22

Pour : 22

2011.01.02- REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS- BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le maire expose à l'assemblée que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Pour des raisons techniques, nous ne disposons pas du compte de gestion 2010 à ce jour, c'est pourquoi le compte administratif n'a pu être approuvé avant le vote du budget primitif 2011. Les résultats de l'exercice antérieur seront donc repris dans le budget primitif 2011 par anticipation.

L'instruction M 14 (tome II, titre 3, chapitre 5, paragraphe 4) modifiée par l'arrêté du 24 juillet 2000, et l'article L 2311-5 (alinéa 4) du CGCT permettent de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve les résultats présentés ci-dessous :

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET COMMUNAL 2010

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		323 156,48	225 019,61	
Opération de l'exercice	1 364 890,68	1 748 937,13	587 008,17	676 039,31
TOTAUX	1 364 890,68	2 072 093,61	812 027,78	676 039,31
Résultats de clôture		707 202,93	- 135 988,47	
Réintégration résultats Budget M49		39 730,49	-62 012,57	

Besoin de financement Invest.	-	198 001,04	
Excédent de financement			
Restes à réaliser		374 071,00	19 606,00
Besoin de financement Invest. RAR	-	354 465,00	
Excédent de financement Invest. RAR			
Besoin total de financement Invest.	-	552 466,04	
Excédent total de financement			
Cpt 1068 Investissement		552 466,04	
002 Excédent de fonctionnement reporté		194 467,38	

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat sera prise (comme pour la reprise "classique" des résultats) après le vote du compte administratif 2010.

Présents : 21

Votants :22

Pour : 22

2011.01.03- REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS- BALCON DES ALPES

Monsieur le maire expose à l'assemblée que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Pour des raisons techniques, nous ne disposons pas du compte de gestion 2010 à ce jour, c'est pourquoi le compte administratif n'a pu être approuvé avant le vote du budget primitif 2011. Les résultats de l'exercice antérieur seront donc repris dans le budget primitif 2011 par anticipation.

L'instruction M 14 (tome II, titre 3, chapitre 5, paragraphe 4) modifiée par l'arrêté du 24 juillet 2000, et l'article L 2311-5 (alinéa 4) du CGCT permettent de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve les résultats présentés ci dessous

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET BALCON DES ALPES 2010

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	2 398,27	-		64 200,72
Opération de l'exercice	4 183,80	13 870,00	28 007,18	380,00
TOTALUX	6 582,07	13 870,00	28 007,18	64 580,72
Résultats de clôture		7 287,93		36 573,54

Besoin de financement			
Excédent de financement		36 573,54	
Restes à réaliser		-	-
Besoin de financement RAR		-	
Excédent de financement RAR			
Besoin total de financement			
Excédent total de financement			
002 Résultat Excdt de fonctionnement reporté		7 287,93	
001 Résultat d'investissement reporté		36 573,54	

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat sera prise (comme pour la reprise "classique" des résultats) après le vote du compte administratif 2010.

Présents : 21

Votants :22

Pour : 22

2011.01.04– FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'HABITATION, DE LA TAXE SUR LE FONCIER BATI ET DE LA TAXE SUR LE FONCIER NON BATI

Monsieur le Maire propose aux conseillers de fixer les taux de la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti. Après avoir recueilli l'avis de la Commission Finances, il propose de reconduire les taux de 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal maintient les taux 2010 en fixant le taux des trois taxes suivantes comme suit :

- Taxe d'habitation : 10.16%
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 16.59 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 88.34%

Présents : 21

Votants :22

Pour : 22

2011.01.05– TAXE FORFAITAIRE SUR LA CESSION DE TERRAIN

Monsieur le maire expose à l'assemblée que l'article 26 de la loi portant engagement national pour le logement (loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006), modifié par la loi de Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion n°2009-323 du 25 mars 2009, et codifié à l'article 1529 du code général des impôts (CGI), permet aux communes d'instituer, à compter du 1er janvier 2007, une taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus qui ont été rendus constructibles du fait de leur classement :

- par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu (ex : plan d'occupation des sols), dans une zone urbaine ou dans une zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation,
- ou par une carte communale, dans une zone constructible.

Cette taxe a été créée pour restituer aux communes une part de la plus-value engendrée par le fait de rendre des terrains constructibles, afin qu'elles puissent faire face aux coûts des équipements publics découlant de cette urbanisation.

Il est précisé que la taxe est acquittée lors de la première cession à titre onéreux d'un terrain, intervenue après son classement en terrain constructible. Son taux, fixé à 10 %, s'applique sur une base égale au prix de cession diminué du prix d'acquisition actualisé en fonction de l'indice des prix à la consommation

La taxe ne s'applique pas :

- lorsque le prix de cession, défini à l'article 150 VA du CGI, est inférieur à 3 fois le prix d'acquisition,
- aux cessions de terrains :

- lorsque ceux-ci ont été classés constructibles depuis plus de 18 ans,
- ou dont le prix est inférieur ou égal à 15 000 euros,
- ou constituant les dépendances immédiates et nécessaires de l'habitation principale du cédant ou de l'habitation en France des non-résidents,
- ou pour lesquels une déclaration d'utilité publique a été prononcée en vue d'une expropriation, à condition que la totalité de l'indemnité soit consacrée à l'acquisition, la construction, la reconstruction ou l'agrandissement d'un ou plusieurs immeubles, dans un délai de 12 mois à compter de sa perception,
- ou échangés dans le cadre d'opérations de remembrements (ou assimilées),
- ou cédés, avant le 31 décembre 2009, à un organisme d'habitations à loyer modéré, à une société d'économie mixte gérant des logements sociaux, ou à un organisme mentionné à l'article L.365-I du code de la construction et de l'habitation (unions d'économie sociale),
- ou cédés, avant le 31 décembre 2009, à une collectivité territoriale, en vue de leur cession à l'un des organismes mentionnés à l'alinéa précédent (organisme HLM, SEM, etc.).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide l'institution sur le territoire de la commune de Roiffieux de la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles.

La présente délibération s'applique aux cessions réalisées à compter du 1er jour du 3ème mois qui suit la date à laquelle elle est intervenue. Elle sera notifiée aux services fiscaux au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant cette même date.

Présents : 22

Votants :22

Pour : 20

Contre : 0

Abst : 2

2011.01.06– TABLEAU DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES

Monsieur DELORD, Adjoint aux affaires culturelles et sportives, présente les propositions de subventions aux associations sportives et culturelles pour l'année 2011.

Ces propositions ont été élaborées en appliquant les critères définis lors de la précédente séance du conseil.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver la répartition suivante :

ASSOCIATION	MONTANT
ASR FOOT	3 633 €
ASR BASKET	1 576 €
ASR GYM	3 038 €
JUDO	1 851 €
TENNIS	958 €
BOULES	0 €
ACCA	723 €
AMIS VOIX CHORALE	213 €
GROUPE THEATRAL	217 €
AINES	375 €
DANSE	2 982 €
COQUELICOTS	1 199 €
ARAM BRICOLAGE	519 €
ARAM GENEALOGIE	130 €
ARAM INFORMATIQUE	627 €
ARAM PEINTURE	460 €
ARAM BODY PAINTING	0 €
ARAM - PHOTO	93 €
ARAM - JEUX	243 €
PETAN'CLUB	63 €
TROUBADINGUES	1 104 €
TOTAL	20 003 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

☞ **approuve ces propositions et décide d'inscrire** les crédits correspondants soit 20 003 € au compte 6574 du budget principal 2011.

Présents : 22

Votants :22

Pour : 22

2011.01.07– SUBVENTION A L'AFR CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Dans le cadre de la convention Enfance Jeunesse conclue entre la Mairie et la CAF du Haut Vivarais, la Commune de Roiffieux s'est engagée à verser une subvention à l'AFR La Clé des Champs.

Le Contrat Enfance Jeunesse comprend deux actions à subventionner: le centre aéré se déroulant pendant les vacances scolaires et le centre aéré des mercredis.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fixer les subventions comme suit :

- Pour le volet centre aéré/ vacances scolaires : 6740€
- Pour le volet centre aéré/ mercredis : 2030 €

Soit un montant total de 8770 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

↳ **vote** une subvention d'un montant total de 8770 € pour l'année 2011 à l'Association AFR La Clé des Champs de Roiffieux.

↳ **Précise** que ces subventions seront versées, sous réserve que l'activité ait bien eu lieu, selon les modalités suivantes :

Pour le volet centre aéré/ vacances scolaires, soit 6740 € :

- 50% au 15 avril soit 3 370 €
- 40% au 1^{er} juillet soit 2 696 €
- 10% au 1^{er} décembre soit 674 €

Pour le volet centre aéré/ mercredi soit 2030 € :

- 50% au 15 avril soit 1 015 €
- 50 % au 1^{er} juillet soit 1015 €

Présents : 22

Votants :22

Pour : 22

2011.01.08– SUBVENTIONS A L'AMICALE LAIQUE ET A L'AEP

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de reconduire pour 2011 la subvention allouée à l'AEP et à l'Amicale laïque pour un montant de 9 € par enfant soit :

Amicale laïque : 143 x 9.00 = **1287.00 €**

AEP : 169 x 9.00 = **1521.00 €**

Les conseillers municipaux après en avoir délibéré, décide de

↳ **Verser** la somme de 1 287 € à l'Amicale laïque.

↳ **Verser** la somme de 1 521 € à l'AEP

↳ **Préciser** que le crédit correspondant sera inscrit au budget principal 2011, article 6574.

Présents : 22

Votants :20

Pour : 20

2011.01.09– SUBVENTIONS A L'AMICALE LAIQUE ET A L'AEP- ARBRES DE NOEL

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à reconduire cette année les subventions allouées aux associations des Ecoles de Roiffieux pour l'organisation de l'arbre de Noël 2011.

Il propose que la participation soit fixée à 7.71 € par enfant (pour mémoire en 2010, elle s'élevait à 7.57 € par enfant), soit

Amicale Laïque : $143 \times 7.71 = 1102.53$ €

A.E.P. : $169 \times 7.71 = 1302.99$ €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

↳ **Décide** de verser la somme de 1102.53 € à l'Amicale Laïque et de 1302.99 € à l'AEP.

↳ **Précise** que les crédits correspondants seront inscrits à l'article 6574 du budget principal 2011.

Présents : 22

Votants :20

Pour : 20

2011.01.10– SUBVENTIONS POUR PROJET EDUCATIF

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une subvention pour tout projet éducatif, y compris les sorties de classe de neige et de découverte organisées par les écoles est attribuée chaque année.

Le montant de la subvention est versé aux associations parascolaires (A.E.P et Amicale Laïque) sur présentation de factures. En cas de non utilisation, ces crédits 2011 pourront être reportés sur le budget 2012.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de verser la somme de 1493 € à chacune des associations parascolaires pour le financement de tout projet éducatif (pour mémoire en 2010 : 1466 €).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

↳ **Décide** de verser la somme de 1493 € à chacune des associations parascolaires pour le financement de tout projet éducatif.

↳ **Précise** que les crédits correspondants seront inscrits à l'article 6574 du budget principal 2011.

Présents : 22

Votants :20

Pour : 20

2011.01.11 – PARTICIPATION AUX VACANCES D'ETE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que notre commune verse une aide aux familles résidant sur la commune et dont les enfants effectueront un séjour en colonie, camp de vacances, agréés par le Ministère de la Jeunesse et des Sports ou de la Santé.

Les enfants fréquentant le centre aéré de Roiffieux pourront également bénéficier de cette aide.

Sont exclus les séjours dans les pays étrangers, les campings et les centres aérés autres que celui de Roiffieux.

La participation communale est limitée à 21 jours consécutifs ou non, durant les vacances d'été.

Seuls les enfants âgés de moins de 16 ans à la date du séjour peuvent y prétendre.

La participation communale est versée exclusivement aux organisateurs des séjours sur présentation des justificatifs avant le 30 novembre de l'année en cours.

Le Conseil municipal, invité à délibérer:

↳ **Fixe** la participation communale à 2.99 € par jour et par enfant pour l'année 2011.

↳ **Précise** qu'un crédit de 2 093 € sera inscrit à l'article 6574 du budget principal 2011.

Présents : 22

Votants :22

Pour : 22

2011.01.12 – SUBVENTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal une proposition pour l'octroi de subventions à diverses associations pour l'année 2011 :

AFR Fonctionnement	1384,00
Ass. du personnel communal	1181,00
AFN	220,00
Amicale pompiers	365,00
Prévention routière	800,00
Ecole de musique	3900,00
Maisons Fleuries	500,00

Fête votive	160,00
Comité des fêtes Feu artifice	1600,00
Réserve	1824,48

Le Conseil municipal:

↳ **Inscrit** ces crédits à l'article 6574 du budget principal 2011.

Présents : 22

Votants :22

Pour : 22

2011.01.13- SUBVENTION AU CCAS DE ROIFFIEUX

Madame CHAMBON, Adjointe en charge de l'Action sociale informe le Conseil municipal que le CCAS de Roiffieux votera son budget le 13 avril 2011.

Elle propose aux conseillers de fixer le montant de la subvention que la commune allouera au CCAS pour 2011.

Après étude du budget CCAS pour 2011, Madame CHAMBON propose de renouveler le montant de la subvention de 2010 soit 18 000 €.

Après en avoir délibéré, les conseillers :

↳ **Fixe** le montant de la subvention allouée au CCAS à 18 000 €.

Présents : 22

Votants :22

Pour : 22

2011.01.14- PROPOSITION DE PROGRAMMATION DE COUPES DE BOIS

Monsieur HEYRAUD, Adjoint en charge de la forêt fait part aux conseillers d'une proposition de l'Office National des Forêts de coupes de bois pour l'année 2011.

L'ONF propose en effet d'effectuer les coupes suivantes :

- Parcelle 1 en partie- coupe amélioration- superficie : 8.62 ha
- Parcelle 3 en partie- coupe d'amélioration- superficie : 1.57 ha
- Parcelle 5 en partie- coupe d'amélioration- superficie : 0.21 ha.

Ces coupes correspondent aux coupes arrivant en cours normal d'exploitation de l'exercice en cours conformément au nouvel aménagement de la forêt communale.

Le conseil municipal doit se prononcer sur la destination des coupes entre vente sur pied, vente après façonnage des produits ou délivrance sur les besoins de l'affouage.

La commune choisit habituellement la vente sur pied.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de mettre en vente sur pied par les soins de l'ONF les coupes en parcelles n° 1p-3p-5p de la forêt.

Présents : 22

Votants :22

Pour : 22

2011.01.15– VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2011

Monsieur Claude JAMONAC, Adjoint aux finances, présente le projet de Budget Primitif pour l'année 2011 élaboré par la Commission des Finances qui s'établit en section de fonctionnement et en section d'investissement suivant les annexes jointes à la présente délibération.

07197 Code INSEE	COMMUNE ROIFFIEUX BUDGET COMMUNAL M14	BP	2011
---------------------	--	----	------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT (1)

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 688 348,00	1 493 881,00

+ + +

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 194 467,00

= = =

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	1 688 348,00	1 688 348,00
--	---------------------	---------------------

INVESTISSEMENT (1)

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	1 776 542,00	2 329 009,00

+ + +

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)	374 071,00	19 606,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 198 002,00	(si solde positif)

= = =

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	2 348 615,00	2 348 615,00
---	---------------------	---------------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	4 036 963,00	4 036 963,00
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

07197 Code INSEE	COMMUNE ROIFFIEUX BUDGET COMMUNAL M14	BP	2011
----------------------------	---	-----------	-------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2010 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	371 693,00	0,00	429 844,00		429 844,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	581 250,00	0,00	588 450,00		588 450,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	223 248,00	0,00	213 220,00		213 220,00
Total des dépenses de gestion courante		1 176 191,00	0,00	1 231 514,00		1 231 514,00
66	Charges financières	64 190,00	0,00	57 652,00		57 652,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	41 731,00		41 731,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	89 744,00		34 051,00		34 051,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 331 125,00	0,00	1 364 948,00		1 364 948,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	450 000,00		300 000,00		300 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	21 923,00		23 400,00		23 400,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		471 923,00		323 400,00		323 400,00
TOTAL		1 803 048,00	0,00	1 688 348,00		1 688 348,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 688 348,00
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2010 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
70	Produits des services, du domaine et ventes	56 990,00	0,00	64 550,00		64 550,00
73	Impôts et taxes	825 895,00	0,00	828 631,00		828 631,00
74	Dotations, subventions et participations	571 673,00	0,00	576 100,00		576 100,00
75	Autres produits de gestion courante	19 308,00	0,00	19 300,00		19 300,00
013	Atténuations de charges	2 500,00	0,00	3 500,00		3 500,00
Total des recettes de gestion courante		1 476 366,00	0,00	1 492 081,00		1 492 081,00
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels	500,00	0,00	1 800,00		1 800,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 476 866,00	0,00	1 493 881,00		1 493 881,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)			0,00		0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				0,00		0,00
TOTAL		1 476 866,00	0,00	1 493 881,00		1 493 881,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	194 467,00
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 688 348,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)	323 400,00
--	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) cf. I-B - Modalités de vote. (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles. (4) Si la collectivité a opté pour les provisions semi-budgétaires.

(5) D 023 = R021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC, ...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir Annexe A9 - Détail des opérations pour compte de tiers).

(10) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10. (11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

07197 Code INSEE	COMMUNE ROIFFIEUX BUDGET COMMUNAL M14	BP	2011
----------------------------	---	-----------	-------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2010 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (6)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	7 371,00	0,00	7 371,00		7 371,00
22	Immobilisations reçues en affectation (7)		0,00	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	609 576,00	374 071,00	1 481 076,00		1 855 147,00
	Total des dépenses d'équipement	616 947,00	374 071,00	1 488 447,00		1 862 518,00
AREG1	CHAPITRE A REGULARISER		0,00	3 000,00		3 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement reçues		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	162 435,00	0,00	168 868,00		168 868,00
18	Compte de liaison : affectation (8)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	51 414,00		61 227,00		61 227,00
	Total des dépenses financières	213 849,00	0,00	233 095,00		233 095,00
45X-1	Total des opé. pour le compte de tiers (9)		0,00	55 000,00		55 000,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	830 796,00	374 071,00	1 776 542,00		2 150 613,00
040	Opérations d'ordre entre sections (5)			0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	77 956,00		0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	77 956,00		0,00		0,00
	TOTAL	908 752,00	374 071,00	1 776 542,00		2 150 613,00
						+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)					198 002,00
						=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					2 348 615,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2010 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (6)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement reçues	161 805,00	19 606,00	143 685,00		163 291,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	440 000,00		440 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (7)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'équipement	161 805,00	19 606,00	583 685,00		603 291,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	170 921,00	0,00	173 870,00		173 870,00
1068	Dotations, fonds divers et réserves (10)	251 167,00	0,00	552 466,00		552 466,00
18	Compte de liaison : affectation (8)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
024	Produits de cessions		0,00	640 588,00		640 588,00
	Total des recettes financières	422 088,00	0,00	1 366 924,00		1 366 924,00
45X-2	Total des opé. pour le compte de tiers (9)		0,00	55 000,00		55 000,00
	Total des recettes réelles d'investissement	583 893,00	19 606,00	2 005 609,00		2 025 215,00
021	Virement de la section de fonctionnement (5)	450 000,00		300 000,00		300 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections (5)	21 923,00		23 400,00		23 400,00
041	Opérations patrimoniales (5)	77 956,00		0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	549 879,00		323 400,00		323 400,00
	TOTAL	1 133 772,00	19 606,00	2 329 009,00		2 348 615,00
						+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					0,00
						=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					2 348 615,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	323 400,00
---	-------------------

07197 Code INSEE	COMMUNE ROIFFIEUX BUDGET COMMUNAL M14	BP	2011
----------------------------	---	-----------	-------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2010 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (6)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	7 371,00	0,00	7 371,00		7 371,00
22	Immobilisations reçues en affectation (7)		0,00	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	609 576,00	374 071,00	1 481 076,00		1 855 147,00
	Total des dépenses d'équipement	616 947,00	374 071,00	1 488 447,00		1 862 518,00
AREG	CHAPITRE A REGULARISER		0,00	3 000,00		3 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement reçues		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	162 435,00	0,00	168 868,00		168 868,00
18	Compte de liaison : affectation (8)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	51 414,00		61 227,00		61 227,00
	Total des dépenses financières	213 849,00	0,00	233 095,00		233 095,00
45X-1	Total des opé. pour le compte de tiers (9)		0,00	55 000,00		55 000,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	830 796,00	374 071,00	1 776 542,00		2 150 613,00
040	Opérations d'ordre entre sections (5)			0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	77 956,00		0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	77 956,00		0,00		0,00
	TOTAL	908 752,00	374 071,00	1 776 542,00		2 150 613,00
						+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)					198 002,00
						=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					2 348 615,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2010 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (6)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement reçues	161 805,00	19 606,00	143 685,00		163 291,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	440 000,00		440 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (7)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'équipement	161 805,00	19 606,00	583 685,00		603 291,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	170 921,00	0,00	173 870,00		173 870,00
1068	Dotations, fonds divers et réserves (10)	251 167,00	0,00	552 466,00		552 466,00
18	Compte de liaison : affectation (8)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
024	Produits de cessions		0,00	640 588,00		640 588,00
	Total des recettes financières	422 088,00	0,00	1 366 924,00		1 366 924,00
45X-2	Total des opé. pour le compte de tiers (9)		0,00	55 000,00		55 000,00
	Total des recettes réelles d'investissement	583 893,00	19 606,00	2 005 609,00		2 025 215,00
021	Virement de la section de fonctionnement (5)	450 000,00		300 000,00		300 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections (5)	21 923,00		23 400,00		23 400,00
041	Opérations patrimoniales (5)	77 956,00		0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	549 879,00		323 400,00		323 400,00
	TOTAL	1 133 772,00	19 606,00	2 329 009,00		2 348 615,00
						+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					0,00
						=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					2 348 615,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	323 400,00
---	-------------------

07197 Code INSEE	COMMUNE ROIFFIEUX BUDGET COMMUNAL M14	BP	2011
----------------------------	--	-----------	-------------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)		0,00	
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	7 371,00	7 371,00	
20417	Autres établissements publics locaux	7 371,00	7 371,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	
	Opérations d'équipement n° 10 (5)		16 600,00	
	Opérations d'équipement n° 101 (5)	25 000,00	26 312,00	
	Opérations d'équipement n° 102 (5)	5 000,00	438 600,00	
	Opérations d'équipement n° 105 (5)	6 000,00	8 800,00	
	Opérations d'équipement n° 110 (5)	8 420,00	0,00	
	Opérations d'équipement n° 201 (5)	50 500,00	25 446,00	
	Opérations d'équipement n° 205 (5)	10 000,00	0,00	
	Opérations d'équipement n° 206 (5)	323 760,00	60 000,00	
	Opérations d'équipement n° 208 (5)	15 000,00	327 648,00	
	Opérations d'équipement n° 209 (5)	20 000,00	0,00	
	Opérations d'équipement n° 210 (5)		75 000,00	
	Opérations d'équipement n° 23 (5)	44 346,00	43 350,00	
	Opérations d'équipement n° 28 (5)	49 733,00	7 800,00	
	Opérations d'équipement n° 30 (5)	23 532,00	268 969,00	
	Opérations d'équipement n° 40 (5)	3 528,00	2 000,00	
	Opérations d'équipement n° 50 (5)	17 757,00	7 800,00	
	Opérations d'équipement n° 52 (5)	6 000,00	0,00	
	Opérations d'équipement n° 54 (5)	1 000,00	1 000,00	
	Opérations d'équipement n° 57 (5)		171 751,00	
	Total des dépenses d'équipement	616 947,00	1 488 447,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	162 435,00	168 868,00	
1641	Emprunts en euros	162 435,00	168 868,00	
020	Dépenses imprévues (investissement)	51 414,00	61 227,00	
020	Dépenses imprévues (investissement)	51 414,00	61 227,00	
AREGI	CHAPITRE A REGULARISER INVESTISSEMENT		3 000,00	
AREGI	COMPTE A REGULARISER INVESTISSEMENT		3 000,00	
	Total des dépenses financières	213 849,00	233 095,00	
458101	Opé. pour compte de tiers n°01 (6)		55 000,00	
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		55 000,00	
	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	830 796,00	1 776 542,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)		0,00	
	Charges transférées (9)		0,00	
2315	Installations, matériel et outillage techniques		0,00	
041	Opérations patrimoniales (10)	77 956,00	0,00	
2112	Terrains de voirie	216,00	0,00	
4581	Dépenses (à subdiviser par mandat)	77 740,00	0,00	
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE	77 956,00	0,00	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)	908 752,00	1 776 542,00	

07197 Code INSEE	COMMUNE ROIFFIEUX BUDGET COMMUNAL M14	BP	2011
----------------------------	---	-----------	-------------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

	+
RESTES A REALISER 2010 (11)	374 071,00
	+
D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	198 002,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 348 615,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement ;
(2) cf. I - B - Modalités de vote ;
(3) Hors restes à réaliser ;
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles ;
(5) Voir état III-B3 pour le détail des opérations d'équipement ;
(6) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers ;
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042 ;
(8) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;
(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041 ;
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

07197 Code INSEE	COMMUNE ROIFFIEUX BUDGET COMMUNAL M14	BP	2011
----------------------------	---	-----------	-------------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
13	Subventions d'investissement reçues	161 805,00	143 685,00	
1321	Etat et établissements nationaux	14 006,00	4 800,00	
1323	Départements	104 981,00	95 279,00	
1326	Autres établissements publics locaux	42 818,00	41 426,00	
1328	Autres		2 180,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		440 000,00	
1641	Emprunts en euros		440 000,00	
Total des recettes d'équipement		161 805,00	583 685,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	422 088,00	726 336,00	
10222	F.C.T.V.A.	150 921,00	153 870,00	
10223	T.L.E.	20 000,00	20 000,00	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	251 167,00	552 466,00	
024	Produits de cessions		640 588,00	
Total des recettes financières		422 088,00	1 366 924,00	
458201	Opé. pour compte de tiers n°01 (5)		55 000,00	
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			55 000,00	
TOTAL RECETTES REELLES		583 893,00	2 005 609,00	
021	Virement de la section de fonctionnement	450 000,00	300 000,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)	21 923,00	23 400,00	
2802	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation		0,00	
28188	Autres immobilisations corporelles	21 923,00	23 400,00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		471 923,00	323 400,00	
041	Opérations patrimoniales (9)	77 956,00	0,00	
2033	Frais d'insertion	216,00	0,00	
4582	Recettes (à subdiviser par mandat)	77 740,00	0,00	
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		549 879,00	323 400,00	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		1 133 772,00	2 329 009,00	

RESTES A REALISER 2010 (10)	19 606,00
+	
R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 348 615,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement ;
(2) cf. I - B - Modalités de vote ;
(3) Hors restes à réaliser ;
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles ;
(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers ;
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042 ;
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
(8) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041 ;
(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

↳ **adopte** le budget Primitif 2011 chapitre par chapitre en section de fonctionnement et opération par opération en section d'investissement à l'exception des opérations non affectées que le Conseil municipal vote chapitre par chapitre.

Présents : 22

Votants :22

Pour : 22

2011.01.16- VOTE DU BUDGET BALCON DES ALPES 2011

Monsieur Claude JAMONAC, Adjoint aux finances, présente le projet de Budget Balcon des Alpes pour l'année 2011 élaboré par la Commission des Finances qui s'établit en section de fonctionnement et en section d'investissement suivant les annexes jointes à la présente délibération.

07197 Code INSEE	COMMUNE ROIFFIEUX BALCON DES ALPES	BP	2011
---------------------	---------------------------------------	----	------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

FONCTIONNEMENT (1)

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	12 447,00	5 160,00

+ + +

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 7 287,00

= = =

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	12 447,00	12 447,00
--	------------------	------------------

INVESTISSEMENT (1)

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	38 618,00	2 045,00

+ + +

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 36 573,00

= = =

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	38 618,00	38 618,00
---	------------------	------------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	51 065,00	51 065,00
----------------------------	------------------	------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

07197 Code INSEE	COMMUNE ROIFFIEUX BALCON DES ALPES	BP	2011
----------------------------	---	-----------	-------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2010 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
011	Charges à caractère général	6 675,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		6 675,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
66	Charges financières	3 322,00	0,00	7 402,00	7 402,00	7 402,00
67	Charges exceptionnelles	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	774,00		500,00	500,00	500,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		11 471,00	0,00	10 402,00	10 402,00	10 402,00
023	Virement à la section d'investissement (5)			2 045,00	2 045,00	2 045,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)			0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement				2 045,00	2 045,00	2 045,00
TOTAL		11 471,00	0,00	12 447,00	12 447,00	12 447,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	12 447,00
--	------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2010 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
70	Produits des services, du domaine et ventes	450,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	3 420,00	0,00	5 160,00	5 160,00	5 160,00
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		13 870,00	0,00	5 160,00	5 160,00	5 160,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		13 870,00	0,00	5 160,00	5 160,00	5 160,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)			0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				0,00	0,00	0,00
TOTAL		13 870,00	0,00	5 160,00	5 160,00	5 160,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	7 287,00
---	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	12 447,00
--	------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)	2 045,00
--	-----------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) cf. I-B - Modalités de vote. (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles. (4) Si la collectivité a opté pour les provisions semi-budgétaires.

(5) D 023 = R021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC, ...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir Annexe A9 - Détail des opérations pour compte de tiers).

(10) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10. (11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

07197 Code INSEE	COMMUNE ROIFFIEUX BALCON DES ALPES	BP	2011
----------------------------	---	-----------	-------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2010 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
010	Stocks (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	7 141,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	198 275,00	0,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00
Total des dépenses d'équipement		205 416,00	0,00	24 000,00	24 000,00	24 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	13 334,00	0,00	13 334,00	13 334,00	13 334,00
18	Compte de liaison : affectation (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	13 450,00		1 284,00	1 284,00	1 284,00
Total des dépenses financières		26 784,00	0,00	14 618,00	14 618,00	14 618,00
45X-1	Total des opé. pour le compte de tiers (9)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		232 200,00	0,00	38 618,00	38 618,00	38 618,00
040	Opérations d'ordre entre sections (5)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement				0,00	0,00	0,00
TOTAL		232 200,00	0,00	38 618,00	38 618,00	38 618,00
						+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)						0,00
						=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						38 618,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2010 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
010	Stocks (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	168 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		168 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières			0,00	0,00	0,00	0,00
45X-2	Total des opé. pour le compte de tiers (9)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		168 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (5)			2 045,00	2 045,00	2 045,00
040	Opérations d'ordre entre sections (5)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement				2 045,00	2 045,00	2 045,00
TOTAL		168 000,00	0,00	2 045,00	2 045,00	2 045,00
						+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						36 573,00
						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						38 618,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 045,00
---	-----------------

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

☞ **adopte** le budget Primitif 2011 chapitre par chapitre en section de fonctionnement et opération par opération en section d'investissement à l'exception des opérations non affectées que le Conseil municipal vote chapitre par chapitre.

Présents : 22

Votants :22

Pour : 22

2011.01.17– MODIFICATION DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2008.03.02 prise en date du 25 mars 2008 lui conférant des délégations données sur le fondement de l'article L 2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire explique aux conseillers que le 6^{ème} point de cette délibération donnant délégation à Monsieur le Maire pour l'exercice du droit de préemption avait été limité à une vente de 50 000 €.

Le montant des ventes soumises à Déclaration d'Intention d'Aliéner reçues en mairie rend cette limite contraignante pour l'exercice du droit de préemption.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de

☞ Supprimer la limite d'exercice du droit de préemption et à modifier le 6/ de la délibération 2008-03-02 comme suit :

« D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213.3 de ce même code»

Présents : 22

Votants :22

Pour : 21

Abst :1

2011.01.18– BAIL PROFESSIONNEL AUTO ECOLE

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que Monsieur DELATTRE, gérant d'une autoécole, est locataire d'un local de 46.90 m² au Balcon des Alpes.

Le bail est arrivé à terme, et il est proposé aux conseillers de conclure avec Monsieur DELATTRE un bail professionnel aux conditions suivantes :

- Durée : 6 ans
- Loyer mensuel : 380 € HT
- Charges mensuelles (l'ensemble des taxes et impôts afférents aux locaux loués, notamment taxe foncière) : 50 €
- Paiement du loyer par trimestre

- Loyer révisable chaque année en fonction de la variation de l'indice national du coût de la construction
- Fin de bail à tout moment avec 6 mois d'avance pour le locataire, à la fin du bail pour le bailleur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de

↳ Autoriser Monsieur le Maire à signer ce bail professionnel avec Monsieur DELATTRE, gérant de l'auto école

Présents : 22

Votants :22

Pour : 22

2011.01.19- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION- COMMUNE DE VERNOSC

Monsieur HEYRAUD, Adjoint en charge des travaux informe les conseillers qu'il est envisagé que les agents du service effectuent des travaux de voirie sur la commune de Vernosc.

En effet, les agents de Roiffieux ont le matériel et la compétence nécessaires pour effectuer ce type de travaux.

Une convention va être conclue avec Vernosc afin de fixer le montant de la participation de Vernosc auprès de la commune de Roiffieux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de

↳ **Autoriser** Monsieur le Maire à signer cette convention avec la commune de Vernosc

Fixe le montant de la participation horaire à un montant de 180 € (soit 3600 € pour 20 heures travaillées)

Présents : 22

Votants :22

Pour : 21

Abst :1

2011.01.20- ALIENATION D'UN CHEMIN RURAL- ENQUETE PUBLIQUE

Le chemin partant de la rue de la poste et bordant les propriétés de M. CLEMENSON et de Mme LIMOUZIN n'est plus affecté à l'usage du public. Etant très peu utilisé, il constitue aujourd'hui une charge d'entreprise pour la collectivité.

L'aliénation de ce chemin rural, apparaît être la meilleure solution. Pour cela, conformément au décret n°76-921 du 8 octobre 1976, il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens dans les conditions de forme et de procédure de l'enquête préalable au déclassement, à l'ouverture, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

↳ **de procéder** à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural partant de la rue de la poste et bordant les propriétés de M. CLEMENSON et de Mme LIMOUZIN, en application du décret n° 76-921 précité ;

↳ d'autoriser M. ou Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Présents : 22

Votants :22

Pour : 22

2011.01.21 – ECOLE PUBLIQUE- MOTION DE SOUTIEN

Monsieur le Maire informe les conseillers que la direction de l'école a été informée ce jour, mardi 29 mars par l'Inspection d'académie, que l'école de Roiffieux était mise en observation sous réserve des effectifs pour la rentrée 2011.

Un comité technique se réunira le lundi 04 avril puis une commission effective le 07 avril afin de statuer sur le maintien du nombre de classes à l'école de Roiffieux.

Les conseillers municipaux rappellent qu'ils ont émis un avis favorable au projet de fusion des écoles maternelle et élémentaire en basant leur décision sur le fait que ceci permettrait d'afficher un effectif global suffisant pour maintenir les 7 classes actuelles jusqu'en juin 2012. L'inspection d'Académie s'étant engagée, auprès de la municipalité et auprès des parents d'élèves à ce que 7 classes soient affectées à l'école de Roiffieux « pour la rentrée 2010 et celle de 2011 quelle que soit la situation de l'école.

De ce fait le Conseil municipal de Roiffieux demande à l'Inspection d'Académie de l'Ardèche de respecter les engagements écrits de Mme l'Inspectrice pris en mai 2010 et de maintenir les 7 classes pour la rentrée 2011.

Présents : 22

Votants :22

Pour : 22

QUESTIONS DIVERSES

❖ **Compte rendu de la Commission Urbanisme**

La présentation du compte rendu de la Commission Urbanisme du 01 mars 2011 est faite par Mme BOROT.

❖ **Nuisance sonore Fély**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a repris un arrêté interdisant la présence d'engins à moteurs sur un terrain inculte situé à Fély.

❖ **Invitation APEL**

Les conseillers sont invités à se rendre à la journée portes ouvertes organisée par l'école privée le samedi 09 avril.

❖ **Syndicat des Trois Rivières**

Monsieur GOUDARD, conseiller délégué au Syndicat des Trois Rivières fait part du maintien de la cotisation correspondant à la commune de Roiffieux au Syndicat. Cette cotisation est prise en charge par la CCBA.

❖ **Centre Intercommunal d'Action Sociale**

Madame CHAMBON, membre du CIAS fait part aux conseillers des dossiers prioritaires du CIAS actuellement : la construction de l'EHPAD à la Lombardière et la problématique des relais d'assistantes maternelles pour l'année prochaine.

❖ **Manifestations**

Un forum de la Jeunesse sera organisé les 24 et 25 septembre 2011.

Une formation pour l'utilisation des défibrillateurs a été organisée le samedi 23 avril. Les inscriptions peuvent se faire en mairie.

Vogue 2011 : Elle se déroulera les 08, 09 et 10 juillet 2011

❖ **Salon du Livre Jeunesse**

Monsieur PASCAL fait part du bilan positif de l'organisation du premier salon du livre Jeunesse à Roiffieux. Environ 400 personnes ont participé à cette première édition. Il remercie l'ensemble des personnes ayant contribué à cette réussite : les bénévoles de la bibliothèque, Mme Dominique PLEINET qui s'est énormément investie dans l'organisation, les services techniques...

Les animations ont eu beaucoup de succès.

Ce salon devrait être reconduit en 2012 le 31 mars.

❖ **Conseil Municipal Enfants**

Mme MICHAUD informe le conseil que le lycée agrotech va venir sur la commune le 04 avril afin de travailler sur des propositions de sentiers pédagogiques.

Le Conseil Municipal Enfants est en effet à l'initiative d'un travail sur la forêt de Roiffieux auquel de nombreux acteurs devraient participer.

Le CME est allé visiter le centre de tri de Porte les Valence afin de les sensibiliser au tri sélectif des ordures ménagères. Cette visite a été très intéressante et bien accueillie par les jeunes élus.

❖ **Schéma de Cohérence Territoriale**

Monsieur MAULARD indique aux conseillers que des ateliers de concertation vont de nouveau être organisés. Une invitation est transmise à chaque conseiller.

❖ **Pédibus**

Une réunion publique a été organisée le 01 avril afin de présenter aux parents le compte rendu de l'enquête réalisée.

Trois parcours ont été tracés et une semaine test se déroulera du 18 au 22 avril 2011.

❖ **Travaux**

Goudronnage

Les travaux de goudronnage seront réalisés par le service technique au cours du mois d'avril.

Bâtiment technique

La dalle du bâtiment a été posée au mois de mars et la construction se poursuit.

Eclairage :

Les travaux d'éclairage public au poste Combier (entrée du village) ont avancé et la circulation alternée devrait bientôt s'achever.

La séance est levée à 23h20